

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 24849
Numéro SIREN : 843 079 104
Nom ou dénomination : Cap Immo 76

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2018 sous le numéro de dépôt 117670



1829866601

DATE DEPOT : 2018-11-13

NUMERO DE DEPOT : 2018R117670

N° GESTION : 2018B24849

N° SIREN : 843079104

DENOMINATION : Cap Immo 76

ADRESSE : 11 rue François Ponsard 75116 Paris

DATE D'ACTE : 2018/11/07

TYPE D'ACTE : RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES

NATURE D'ACTE :

RB du 07/11/16

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Greffier du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

13 NOV. 2018

Sous le N° :

117670

Siège Social et Bureau

18, rue Edmond Pierrot

WARCQ

08000 Charleville-Mézières

Tél. 03 24 59 70 50

Fax 03 24 56 12 59

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

"CAP IMMO 76"

Société par actions simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège Social

11 rue François Ponsard

75116 - PARIS

SIREN : 843.079.104

R.C.S. Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION L'ARTICLE L.228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATION

membre du réseau
absoluce

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région d'Amiens

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Reims

SIRET 351.532.528.00046 - APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunitaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2136 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE
EN APPLICATION L'ARTICLE L.228-39
DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION
D'OBLIGATION**

A l'Associé unique,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39 du Code de Commerce qui m'a été confiée par acte sous seing privé de la société CAP IMMO 76, constatant les décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 Octobre 2018, j'ai établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints ci-après.

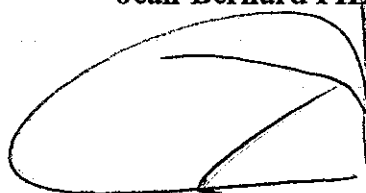
L'état de l'actif et du passif de la société au 30 Octobre 2018, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par le Président de la société CAP IMMO 76. Il m'appartient sur la base de ma vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

J'ai effectué mes vérifications selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'Associé Unique. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Warcq,
Le 7 Novembre 2018,

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



CAP IMMO 76
Société par actions simplifiée au capital de cent (100) EUR
Siège social : 11 rue François Ponsard 75116 Paris
843 079 104 RCS Paris
(la "Société")

**DECISION DU PRESIDENT D'ARRETE DES COMPTES
EN DATE DU 30/10/2018**

Je soussigné, la SAS Homunity, agissant en qualité de Président de la Société déclare que :

Bilan au 30/10/2018 (en euros)

Actif	Passif
	Capital 100
	Résultat
	Capitaux propres 0
Disponibilités 100	Dettes fournisseurs 0
Total ACTIF 100	Total PASSIF 100

Compte de résultat au 30/10/2018 (en euros)

Autres achats et charges externes	0
Résultat d'exploitation	0
Résultat net	0

Notes annexes

- La société CAP IMMO 76 est une société par actions simplifiée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 12/10/2018
- Son associé unique est Monsieur Quentin Romet
- Le premier exercice social expirera le 31 décembre 2019.
- Le capital social s'élève à 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro de valeur nominale.
- Il est entièrement souscrit et libéré.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence,

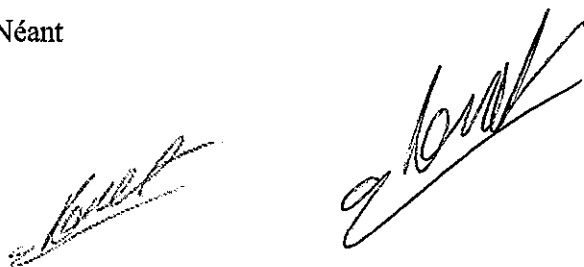
conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Engagements hors bilan

Néant



SAS Homunity, président de la SAS CAP IMMO 76
Représentée par Monsieur Quentin Romet

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes